

ARRETE DU PRESIDENT

**BUDGETS : COMMUNAUTE DE COMMUNES ILE D'OLÉRON
LIGNE DE TRÉSORERIE
N°1 - 2023**

Le Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron

Vu la délibération du 24 novembre 2022 (n°1) portant attribution au Président de la délégation suivante :

- De réaliser les lignes de trésorerie (1^{er} budget principal et ses budgets annexes et 2^{ème} budget en simple autonomie financière) sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire soit 2M€ par compte au Trésor. (L 2122-22 du CGCT).

CONDITIONS DE SIGNATURE

La Communauté de Communes constate d'importants décalages dans le temps pour le versement de subventions ou de dédommagement de sinistres constatés :

- Subventions dans la cadre du contrat Oléron 21 (1.5 M€)
- Subventions pour la construction de la Gendarmerie Intercommunale (2 M€)
- Attente du jugement opposant la CDC Oléron aux intervenants à l'acte de construire le centre aquatique (garantie décennale), pour l'estimation du préjudice est estimé entre 1 et 1.5 M€.

Ces recettes certaines non encore encaissées génèrent une fragilité dans la trésorerie de la CDC Oléron.

ARRETE :

BUDGET CDC OLÉRON signature d'une ligne de Trésorerie

- Montant 1 500 000 €
- Date départ du 4/9/23 pour une durée de 1 an
- Taux €STR + marge 0.4 %
- Frais de dossiers 1500 €
- Non Utilisation 0.1 %
- Commission engagement, de mouvement : néant

Fait à Saint Pierre d'Oléron,
Le 23 Août 2023

Le Président de la Communauté de
Communes

ILE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Michel PARENT

AR Prefecture

017-241700624-20230823-LIGNETRESO12023-AR
Reçu le 07/09/2023
Publié le 07/09/2023